

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents :

- M. Michel Brien, conseiller et maire suppléant
- M. Christian Massé, conseiller
- M. Adrien Steudler, conseiller
- M. Christian Beaudry, conseiller
- Vacant : en élection, poste de maire
- Vacant : en élection, poste conseiller no 1
- Vacant : en élection, poste conseiller no 2

Les membres présents forment le quorum.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 août 2016 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :**

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 03 par M. Michel Brien, maire suppléant de Racine.

Mme Mélisa Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016;

**4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS  
(30 minutes maximum) :**

**5 ADMINISTRATION :**

- 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 4 août 2016;
- 5.2 Dépôt d'un conseiller d'une déclaration écrite des intérêts pécuniaires (C. Massé);
- 5.3 Consultation publique de la Commission de la représentation électorale le 21 septembre à 19 h;
- 5.4 Certificat des résultats du processus du registre référendaire;
- 5.5 Modification zone VR-3 – retour relatif à la période de demande d'approbation référendaire des personnes habiles à voter;
- 5.6 Élection – vacance au conseil municipal (conseiller no 5) – constat par la secrétaire-trésorière;
- 5.7 Élection – tenue d'une élection partielle au poste de conseiller no 5 – avis au conseil municipal;
- 5.8 Rappel visite de l'évaluateur – Fleurons du Québec;

**6 CORRESPONDANCE :**

- 6.1 Liste des correspondances;

**7 RÈGLEMENT :**

- 7.1 Avis de motion règlement numéro 274-08-2016 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Racine modifiant le règlement numéro 210-10-2012;
- 7.2 Adoption du règlement numéro 269-05-2016 sur les permis et certificats modifiant le règlement numéro 127-12-2006;
- 7.3 Adoption du règlement numéro 273-07-2016 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux modifiant le règlement numéro 237-12-2013;

7.4 Retrait du règlement numéro 272-05-2016-1a (distinct) de zonage modifiant le règlement 123-12-2006;

## **8 RÉSOLUTIONS :**

- 8.1 Tournoi de golf de nuit – Association des pompiers de Valcourt;
- 8.2 Demande de commandite calendrier-bottin pour les personnes âgées de la MRC du Val-Saint-François;
- 8.3 Autorisation de signature – convention collective SCFP;
- 8.4 Retrait de la plainte à la Commission municipale du Québec – François Boissonneault;
- 8.5 Reddition de comptes MTQ – PAARRM;
- 8.6 Nomination maire substitut suppléant du 9 août au 31 décembre 2016;
- 8.7 Nomination représentant de la municipalité au CREE;
- 8.8 Déneigement des terrains municipaux – appel d’offres;
- 8.9 Motion de remerciement – Régie incendie;
- 8.10 Événement course Camping Plage McKenzie;
- 8.11 Heures d’ouverture bureau municipal – horaire d’été;

## **9 QUESTIONS DIVERSES**

## **10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

## **11 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

2016-08-183

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR :**

CONSIDÉRANT la lecture de l’ordre du jour par madame la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le projet d’ordre du jour soit accepté tel que lu.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

2016-08-184

#### **3.1. Séance ordinaire du 4 juillet 2016**

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2016;

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

## **4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :**

La période de questions débute à 19 h 06 et se termine à 19 h 10.

Les sujets suivants ont été discutés:

La vente de la génératrice à la station de pompage et le point 8.3.

## **5. ADMINISTRATION :**

2016-08-185

### **5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 4 août 2016**

Il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste de comptes à payer, d'une somme trois cent soixante-quatorze mille neuf cent vingt-cinq dollars et soixante-dix-sept cents (374 925.77 \$), couvrant la période du 5 juillet au 4 août 2016, soit adoptée.

2016-08-186

### **5.2. Dépôt d'un conseiller d'une déclaration écrite des intérêts pécuniaires (C. Massé)**

En vertu de l'article 358 sur la Loi sur les Élections et Référendums municipaux (L.E.R.M.), tous les membres du conseil doivent, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant celui-ci une déclaration des intérêts pécuniaires.

En date de la présente séance, le membre du conseil no 4 a déposé ladite déclaration qui sera conservée au bureau municipal tel que le mentionnent les articles 357 et 358 L.E.R.M. Une copie sera acheminée au MAMOT en vertu de ladite loi.

2016-08-187

### **5.3. Consultation publique de la Commission de la représentation électorale le 21 septembre à 19 h**

Suite à l'adoption du règlement numéro 264-02-2016 concernant la division des districts électoraux, la Commission de la représentation électorale annonce la tenue d'une assemblée publique afin d'entendre les personnes présentes le 21 septembre prochain à 19 h.

2016-08-188

### **5.4. Certificat des résultats du processus du registre référendaire**

Lecture du certificat des résultats du processus du registre référendaire des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 272-05-2016-1a (distinct) visant à modifier le règlement numéro 123-12-2006 de zonage dans le but de créer la zone RF-9 à même une partie de la zone RF-8 et de réglementer les habitations unifamiliales isolées selon certaines normes spécifiques dans la zone RF-9.

Je soussigné, Mélisa Camiré, directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité de Racine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 159.

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 26.

Que le nombre de demandes faites est de 68.

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Racine, le 2 août 2016.

Mélisa Camiré

2016-08-189

### **5.5. Modification zone VR-3 – retour relatif à la période de demande d'approbation référendaire des personnes habiles à voter**

CONSIDÉRANT la problématique informatique bloquant les nombreux courriels répétitifs;

Je, Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Racine abroge la résolution 2016-07-170 et certifie :

QUE le nombre de demandes reçues d'approbation référendaire des personnes habiles à voter sur le règlement de lotissement no 266-05-2016 est de 0;

QUE le nombre de demandes reçues d'approbation référendaire des personnes habiles à voter sur le règlement sur les usages conditionnels no 271-05-2016 est de 3;

QUE le nombre de demandes reçues d'approbation référendaire des personnes habiles à voter sur le règlement de zonage no 272-05-2016 concernant la création de la zone RF9 à même une partie de la zone RF8 et de régler les habitations unifamiliales isolées selon certaines normes spécifiques à la zone RF9 est de 43 (VR3 :15 et VR4 :24);

QUE le nombre de demandes reçues d'approbation référendaire des personnes habiles à voter sur le règlement de zonage no 272-05-2016 concernant le fait de ne plus autoriser l'usage « gîte touristique » dans les zones de villégiature résidentielles et concernant le fait d'autoriser l'usage « résidence de tourisme » dans les zones agro-forestières, agro-forestières dynamiques, commerciales/résidentielles, résidentielles et dans certains îlots déstructurés est de 3;

Je déclare qu'un registre référendaire est nécessaire pour la zone concernée RF8 et les zones contigües VR4 et VR3.

2016-08-190

#### **5.6. Élection – vacances au conseil municipal (conseiller no 5) – constat par la secrétaire-trésorière**

Conformément aux articles 315 et 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2), la secrétaire-trésorière avise les membres du conseil municipal qu'en date du 8 août 2016, elle constate la démission du conseiller no 5, M. Michel Brien, effective en date du 9 août 2016.

2016-08-191

#### **5.7. Élection – tenue d'une élection partielle au poste de conseiller no 5 – avis au conseil municipal**

CONSIDÉRANT le constat par la secrétaire-trésorière de la vacance au poste de conseiller no 5;

CONSIDÉRANT QUE la vacance ayant été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le poste doit être comblé par une élection partielle;

AVIS est donné aux membres du conseil municipal que la secrétaire-trésorière, à titre de présidente d'élection, fixe au dimanche 2 octobre 2016, l'élection partielle dans le but de combler les postes de maire, de conseiller no 1, de conseiller no 2 et de conseiller no 5 – le tout conformément à l'article 339 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2).

#### **5.8. Rappel visite de l'évaluateur- Fleurons du Québec**

M. le maire suppléant, Michel Brien rappelle à tous les citoyens que la visite de l'évaluateur est prévue ce vendredi, 12 août 2016.

### **6. CORRESPONDANCE :**

#### **6.1. Liste des correspondances**

La liste des correspondances reçues au mois de juillet est remise aux membres du conseil.

### **7. RÈGLEMENTS:**

2016-08-192

#### **7.1. Avis de motion règlement numéro 274-08-2016 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Racine modifiant le règlement numéro 210-10-2012**

Avis vous est par les présentes donné par M. Adrien Steudler, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement numéro 274-08-2016 modifiant le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux numéro 210-10-2012.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2016-08-193

### **7.2. Adoption du règlement numéro 269-05-2016 sur les permis et certificats modifiant le règlement numéro 127-12-2006**

ATTENDU QUE la municipalité de Racine applique sur son territoire un règlement de permis et certificats et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement numéro 269-05-2016, conformément aux dispositions de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2016-08-194

### **7.3. Adoption du règlement numéro 273-07-2016 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux modifiant le règlement numéro 237-12-2013;**

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LRQ, c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie;

ATTENDU QUE le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (LQ, 2016, c. 17) est entrée en vigueur;

ATTENDU QUE cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que le Code d'éthique et de déontologie de la municipalité soit modifié au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

ATTENDU QU' un avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 juillet 2016 par le conseiller, M. Christian Massé;

ATTENDU QU' un avis public a été publié le 5 juillet 2016 par la directrice générale et secrétaire-trésorière, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7<sup>e</sup> jour après la publication de cet avis public;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement numéro 273-07-2016.

2016-08-195

#### **7.4. Retrait du règlement numéro 272-05-2016-1a (distinct) de zonage modifiant le règlement 123-12-2006**

CONSIDÉRANT le nombre de 68 de signatures reçues lors du registre référendaire du 2 août 2016;

M. Adrien Steudler ne participe pas à la décision déclarant ses intérêts.

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine retire le règlement numéro 272-05-2016-1a (distinct) de zonage modifiant le règlement numéro 123-12-2006.

### **8. RÉOLUTIONS :**

2016-08-196

#### **8.1. Tournoi de golf de nuit – Association des pompiers de Valcourt**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine n'a pas de représentant disponible pour la tenue de l'événement;

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine ne participera pas au tournoi de golf.

2016-08-197

#### **8.2. Demande de commandite calendrier-bottin pour les personnes âgées de la MRC du Val-Saint-François**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine ne désire pas participer au calendrier-bottin pour les personnes âgées de la MRC du Val-Saint-François;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine ne contribuera pas à la commandite pour le calendrier-bottin pour les personnes âgées de la MRC du Val-Saint-François.

2016-08-198

### **8.3. Autorisation de signature – convention collective SCFP**

CONSIDÉRANT QUE les négociations entre la municipalité de Racine et le syndicat de ses employés sont terminées;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties en sont venues à une entente de principe;

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ladite convention collective de travail entre la municipalité de Racine et ses employés soit acceptée;

QUE l'entente devienne effective en ce 8<sup>e</sup> jour d'août 2016 jusqu'au 31 décembre 2018;

QUE le maire suppléant et la directrice générale soient autorisés à signer pour la municipalité la convention collective de travail.

2016-08-199

### **8.4. Retrait de la plainte à la Commission municipale du Québec – François Boissonneault**

CONSIDÉRANT QUE les sanctions applicables en résultat à la plainte se résument à la suspension maximale de 3 mois de M. François Boissonneault;

CONSIDÉRANT QUE M. François Boissonneault a démissionné de son poste de maire le 2 mai 2016;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'il n'y a plus lieu de porter plainte contre M. François Boissonneault à la Commission municipale du Québec;

QUE la municipalité retire la plainte par la résolution numéro 2016-01-011.

2016-08-200

### **8.5. Reddition de comptes MTQ - PAARRM**

CONSIDÉRANT la subvention discrétionnaire de la députée Karine Vallières pour la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU'un montant de quinze mille dollars (15 000 \$) a été accordé à la municipalité de Racine dans le cadre de la subvention pour l'amélioration du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention a été accordée pour des travaux de revêtement mécanisé de la chaussée dans les chemins des Baies et du lac Miller;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins des Baies et du lac Miller pour un montant subventionné de quinze mille dollars (15 000 \$) pour une dépense de 17 763.58 \$ taxes nettes, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2016-08-201

### **8.6. Nomination maire substitut suppléant du 9 août au 31 décembre 2016**

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Brien a démissionné en date effective du 9 août 2016 de son poste de conseiller no 5 ainsi que de maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE M. Adrien Steudler remplacera M. Michel Brien à titre de maire suppléant par la résolution 2016-03-72;

CONSIDÉRANT le besoin de nommer un maire substitut au maire suppléant;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Christian Massé agisse au titre de maire substitut suppléant pour la période du 9 août au 31 décembre 2016.

2016-08-202

### **8.7. Nomination représentant de la municipalité au CREE**

CONSIDÉRANT la nécessité d'être représenté au sein du Conseil régional en environnement de l'Estrie;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Christian Massé représente la municipalité au sein de la CREE.

2016-08-203

### **8.8. Déneigement des terrains municipaux – appel d'offres**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine doit renouveler son contrat de déneigement pour les terrains municipaux pour une durée de trois ans;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité procède par appel d'offres sur invitation auprès de trois soumissionnaires locaux pour le déneigement des terrains municipaux pour une durée de trois ans.

2016-08-204

### **8.9. Motion de remerciement – Régie incendie**

CONSIDÉRANT l'implication de la Régie incendie dans l'annonce médiatique du projet second souffle pour un citoyen de Racine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine souhaite remercier la Régie incendie à l'égard de sa présence;

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité remercie grandement la Régie incendie pour sa présence lors du dévoilement de la maison second souffle.

2016-08-205

### **8.10. Événement course Camping Plage McKenzie**

CONSIDÉRANT QUE la demande du Camping Plage McKenzie pour la tenue d'un événement de course le 20 août 2016 en avant-midi;



CONSIDÉRANT QUE l'activité implique la fermeture et la gestion de la circulation du chemin Larochelle;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accorde au Camping Plage McKenzie le droit de tenir cette activité sur le chemin Larochelle en avant-midi le 20 août 2016;

QUE le Camping Plage McKenzie sera responsable de la fermeture de rue et de la gestion de la circulation lors de l'événement;

QUE la municipalité prête la signalisation nécessaire au Camping pour assurer la sécurité des coureurs.

2016-08-206

### **8.11. Heures d'ouverture bureau municipal – horaire d'été**

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective de travail entre la municipalité de Racine et ses employés;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte un changement des heures d'ouverture pour la période estivale pour les employés municipaux, selon les conditions suivantes:

Les bureaux administratifs seront fermés les vendredis dès midi, à compter de la semaine du 24 juin jusqu'à la semaine précédant celle de la fête du travail;

La semaine normale de travail doit être répartie, entre 8 h et 17 h du lundi au vendredi, selon les conditions émises et acceptées dans la convention.

### **9. QUESTIONS DIVERSES :**

### **10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

La période de questions débute à 19h 38 et se termine à 19 h 49.

Les sujets suivants ont été discutés :

Remerciements et reconnaissance du comité d'embellissement à toutes les personnes bénévoles impliquées. Demande de couper les herbes aux abords des routes aux intersections avant la visite de l'inspecteur des Fleurons du Québec, 8.11, 8.3, l'achalandage au Marché Locavore, invitation lancée à l'inspecteur des Fleurons du Québec à venir voir les aménagements floraux au Camping Plage McKenzie.

2016-08-207

### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. Christian Massé, conseiller, propose la levée de la séance à 19 h 50.

---

M. Michel Brien  
Maire suppléant

---

Mme Mélisa Camiré  
Directrice générale et secrétaire-trésorière